

Besançon, le – 6 SEP. 2022

Direction du développement et de l'équilibre des territoires
Service Coordination territoriale
Affaire suivie par : Claire FERRODEAU
Ligne Directe : 03.81.25.81.78

Monsieur Cédric BÔLE
Président de la Communauté de
Communes du Val de Morteau
Place de l'Hôtel de Ville
BP 53095
25503 MORTEAU CEDEX



Monsieur le Président,

Vous avez notifié au Département, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villers-le-Lac.


Ce projet de modification simplifiée vise à supprimer l'emplacement réservé n°14 constitué initialement dans le but de créer une voie d'accès afin de desservir la zone 2AU « La Fontenotte – Les Terres Rouges ». En effet, la commune a trouvé une autre possibilité d'accès plus large, dans le cadre d'une acquisition foncière sur la même parcelle.

La modification de l'emplacement de l'accès n'appelle pas de remarque particulière de la part du Département. Cependant, l'aménagement de l'accès nécessitera d'être sécurisé, visible et lisible via un accès perpendiculaire à la route départementale. Le Département, via le Service Territorial d'Aménagement de Pontarlier, devra être associé pour définir plus précisément les modalités d'aménagement de l'accès à la zone 2AU depuis la route départementale.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir, au terme de la procédure, le dossier de modification simplifiée approuvé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

*Pour la Présidente du Département,
Le Directeur général des services,*



Emmanuel FAIVRE